

LA CONSTITUTION

L'ÉTUDE DU PROBLÈME PAR UN COMITÉ
PARLEMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Comme certaines provinces jugent évidemment inacceptable la présente formule de modification de la constitution canadienne, le premier ministre songera-t-il à instituer un comité parlementaire composé de députés de toutes les provinces du Canada afin d'étudier le problème et de soumettre au Parlement des recommandations qui, on l'espère, seront jugées acceptables par toutes les provinces et aideront ainsi à préserver l'unité nationale?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les prémisses de l'honorable député sont fausses, parce que la formule était acceptable à toutes les provinces sauf une. Cette province l'a jugée acceptable mais en a remis l'examen à plus tard.

En ce qui concerne la dernière partie de la question, l'affaire est à l'étude.

[Français]

A PROPOS DE LA DÉCLARATION D'UN
MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Mines et des Relevés techniques.

Hier, dans le discours qu'il a prononcé à Toronto, le ministre des Mines et des Relevés techniques s'est déclaré satisfait d'une constitution mal bâtie, du moment qu'elle fonctionne bien.

Le ministre voudrait-il donner les raisons pour lesquelles il est satisfait de la façon dont fonctionne présentement notre constitution?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Mines et des Relevés techniques): A la première partie de la question...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette de dire à l'honorable député que sa question est irrecevable.

[Traduction]

LES TEMPÊTES

TERRE-NEUVE—RÉGION SINISTRÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Tucker (Trinity-Conception): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une ques-

[L'hon. M. Martin.]

tion au ministre des Travaux publics. Par suite des tempêtes qui ont récemment ravagé Terre-Neuve et le Labrador, les pires jamais connues dans de nombreuses localités, les habitations riveraines des pêcheurs et les propriétés du gouvernement fédéral ont subi des dégâts s'élevant à des milliers de dollars. Étant donné que les vents demeurent violents et la mer déchainée, le gouvernement déclarera-t-il que les localités sont des régions sinistrées et le ministre dira-t-il à la Chambre s'il a reçu un rapport au sujet des dégâts? Si oui, quelles sont les mesures que le gouvernement se propose de prendre pour venir en aide à ceux qui ont subi des pertes de propriété?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu des rapports quotidiens sur les dommages causés par la tempête depuis son début, la semaine dernière, mais il est encore trop tôt pour savoir quelles mesures il y aurait lieu de prendre à cet égard. Les dommages semblent considérables à Terre-Neuve. Il semble y avoir aussi des dommages dans d'autres provinces, y compris la Nouvelle-Écosse. Nous pourrions réfléchir aux mesures qu'il conviendrait de prendre lorsque nous aurons plus de renseignements.

M. Tucker: Une question complémentaire. Le ministre songerait-il à prendre des mesures d'urgence dans les régions où la tempête menace non seulement les biens, mais aussi les vies?

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question complémentaire à celle du député de Trinity-Conception. Vu les catastrophes qui se produisent occasionnellement au pays, semblables à celle que vient de mentionner le député, le ministre est-il d'avis que ces désastres justifient le gouvernement d'appuyer mon bill d'intérêt privé visant l'établissement d'une caisse nationale de secours aux sinistrés pour nous permettre de faire face à ces situations avec méthode?

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit en réponse à la question principale, les renseignements sur l'ampleur des dégâts ne sont pas encore complets; il serait donc illogique de ma part, après cela, de dire que nous devrions établir une caisse nationale de secours pour remédier à ces situations.